

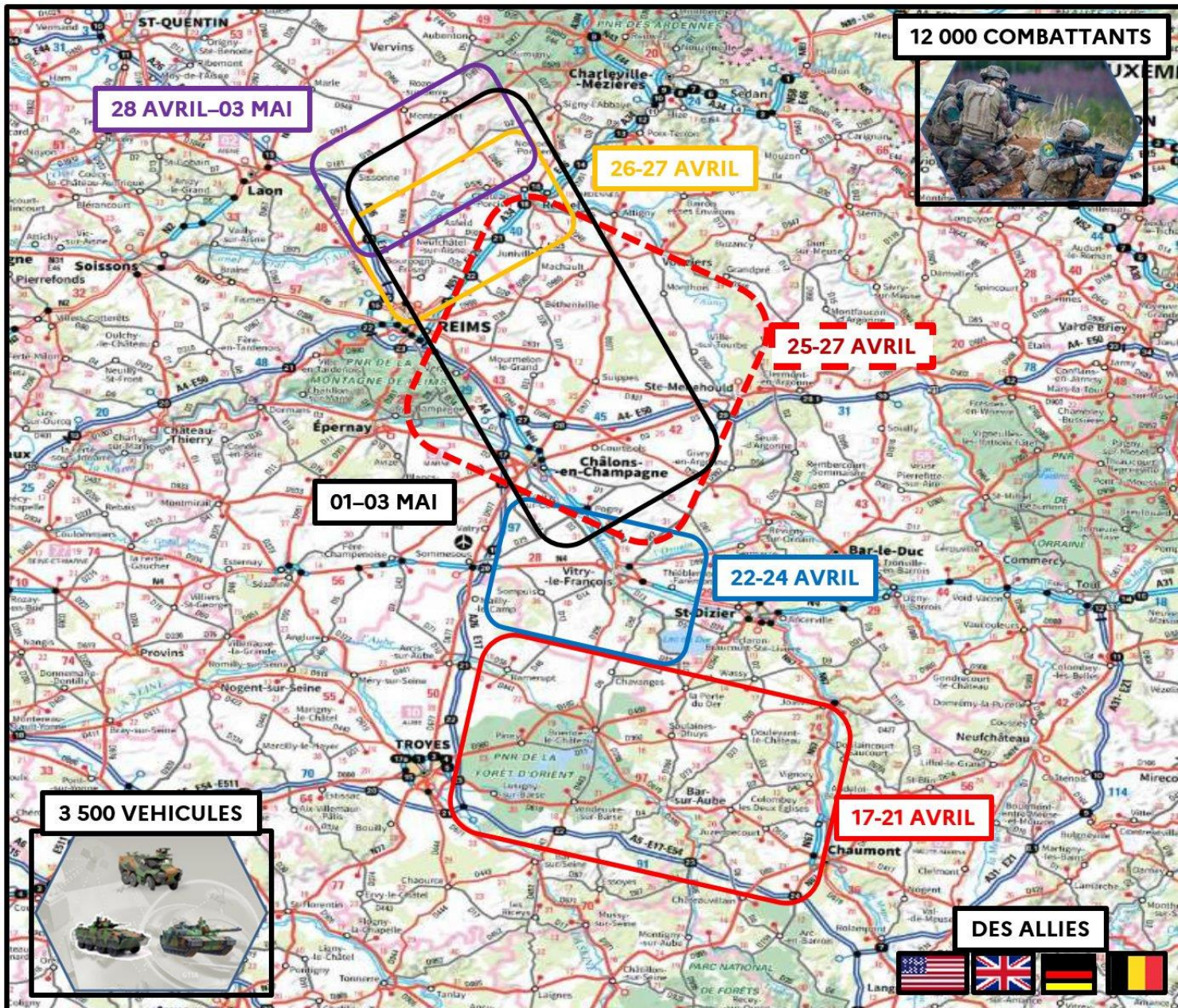
EXERCICE ORION

PHASE 4

La quatrième phase de l'exercice ORION, exercice majeur des forces terrestres et aériennes se déroulera du 17 avril au 05 mai 2023 en Champagne-Ardenne. C'est une phase de grande ampleur où une composante terrestre multinationale de niveau divisionnaire s'engagera dans un affrontement aéroterrestre majeur, dans les camps militaires et en terrain civil.

La zone où se dérouleront les manœuvres en terrain libre s'étend sur 6 départements (02 – 08 – 10 – 51 – 52 – 55) et est délimitée au Nord par la D 977, au Sud par l'A5, à l'Ouest par l'A26 et à l'Est par les départementales 946, 982, 20, 61 et 2.

Le cadencement décrit ci-dessous n'est qu'à titre informatif. Une accélération ou un ralentissement de la manœuvre peut le faire sensiblement évoluer.



En dehors des phases de franchissement de l'Aisne (Guignicourt nuit du 26 au 27 avril et Givry nuit du 1^{er} au 02 mai), il n'y aura pas de manœuvres ni de combats nocturnes en terrain libre.

L'usage de munitions d'exercice pour l'armement individuel (munitions à blanc), notamment à proximité immédiate des zones habitées, sera strictement contrôlé.

Ce que vous devez également savoir :

- **Les préfectures et les différents services de l'Etat ont été informés des détails de cet exercice, mais il est capital que les mairies mettent également à disposition de leurs administrés cette information.**
- **Depuis le 23 mars et jusqu'au 19 mai 2023**, de nombreux convois militaires sillonneront les axes routiers pour rejoindre les camps militaires ou leur zone de déploiement initial puis pour manœuvrer et enfin rejoindre leurs garnisons respectives.
- Pour les mouvements de **mise en place en vue de l'exercice et de retour vers les garnisons**, le bureau mouvements-transport de l'Etat-major de la zone de défense de Metz a adopté un cadencement qui veille à générer le moins de perturbation possible sur la circulation civile.
- **Prévention – Sécurité – Réparation (PSR) :**
 - o Une direction des soutiens réels est déployée depuis le 28 mars 2023 dans le cadre de l'exercice ORION.
 - o Au sein de cette direction, une cellule PSR est activée avec pour mission la constatation d'éventuels dégâts qui pourraient être occasionnés par les forces armées et le traitement de la réparation de ces dégâts. Pour ce faire, la cellule PSR s'appuie sur ses correspondants au sein des unités militaires déployées en terrain libre.
 - o Tout au long de l'exercice ces correspondants PSR sont chargés :
 - De l'état des lieux initial lors de l'arrivée de son unité sur chaque site d'implantation
 - Du respect de toutes les mesures de prévention des dommages (balisage...) et des normes de sécurité et environnementales
 - De la remise en condition des locaux ou sites occupés durant l'exercice avant chaque départ
 - De la signature par le propriétaire d'un certificat de bien vivre au départ
 - o En cas de besoin, **cette cellule est joignable au 06.73.18.80.42 jusqu'au 10 mai.**
 - o Les délégations militaires départementales sont également en mesure de répondre aux différentes interrogations et de mettre le public en relation avec le service concerné en cas de problème.
 - o Les militaires sont sensibilisés au respect des domaines public et privés, et se contraindront à utiliser les axes (routes, chemins publics, pistes forestières...)

Et la gendarmerie ? :

- Tous les groupements de gendarmerie des départements concernés ont parfaitement intégré cet exercice et adoptés des dispositifs conséquents et réactifs.
- Ils ont commencé à informer les communes concernées par cet exercice et ne manqueront pas de poursuivre leur mission dans le cadre du lien de proximité qu'ils entretiennent avec vos mairies.
- En cas de problème, contacter la brigade de gendarmerie locale.

Pour tout savoir sur ORION 23 :

<https://www.defense.gouv.fr/terre/terrain-orion-2023/terrain-orion-23>

<https://www.defense.gouv.fr/marine/actualites/orion-23>

Contactez votre Délégation Militaire Départementale